CUSSAC
Village Limousin

Conseil Municipal du 27/07/2023 Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-trois, le **27 juillet 2023,** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 juillet 2023 s'est réuni au Chapiteau de la Fontanelle à Cussac à ***17 h,*** sous la présidence du maire Dominique CHAMBON.

ETAIENT PRESENTS :

Nathalie BARNY, Maria CERQUEIRA, Frédéric CHALEIX, Dominique CHAMBON, Robert DUFOUR, Frédéric GAILLARD, Patrick GIBAUD, Rémi GRENOUILLET, Dominique JARDIN, Josiane LEFORT, André RAVET, Françoise TOMAS.

EXCUSE(ES) ayant donné pouvoir : Luc GABETTE, Christelle VIARD

ABSENTS (sans procuration) : Paola GABORIAU

Secrétaire de séance désignée : Dominique JARDIN

POUR VOTE

POINT N°1	VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 JUIN 2023

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 22 Juin 2023. Deux observations sont formulées et corrigées lors du Conseil Municipal.

Le compte rendu est validé à la majorité et 1 abstention (N. Barny, excusée à la séance) par le conseil municipal, avec les modifications effectuées.

POINT N°2	**BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023** Rapporteur : André RAVET	POUR	12
		CONTRE	0
		ABSTENTION	0

Présentation par André Ravet des modifications apportées au budget principal (déjà présenté en Conseil Municipal d'Avril 2023).

Le budget présenté est un ajustement afin de rééquilibrer les prévisions du budget primitif.

Cf. délibération annexée

Après délibérations, Monsieur le maire fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3	**CANTINE SCOLAIRE – ANNEE 2023/2024 :** **- ACTUALISATION DES TARIFS D'ACHAT DES REPAS CANTINE**	POUR	10
		CONTRE	
		ABSTENTION	2

	- DEFINITION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES SUITE AU VOTE DES TARIFS D'ACHAT DES REPAS AUPRES DU PRESTATAIRE Rapporteur Josiane LEFORT		

Josiane Lefort rappelle les tarifs de l'année 2022/2023 et nous communique les nouveaux tarifs 2023/2024.

Pour l'année scolaire 2022/2023 le tarif de la cantine était de :

- Elèves : **2,70 euros** (prix fournisseur 3,50 euros – prise en charge de la commune 0,80€).
- Enseignants **: 5,50 euros.**

Réajustement pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Elèves : **3,10 euros** (prix fournisseur 3,95 euros – prise en charge de la commune 0,85€).
- Enseignants : **5,95 euros**.

Il est rappelé que le prix du pain (14 cts) et le fromage (5 cts) sont à la charge de la commune.
Cf. délibération annexée

Après délibérations, Monsieur le maire fait procéder au vote.
Validé à la majorité et 2 abstentions (M. Cerqueira, F Tomas : auraient souhaitées 3 euros)

POINT N°4	**<u>GARDERIE – ANNEE 2023/2024</u> :** **- VOTE DES TARIFS** **- MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR** Rapporteur Josiane LEFORT	**POUR**	**10**
		CONTRE	**0**
		ABSTENTION	**2**

Pour l'année 2022/2023 le tarif de la garderie était par enfant (tarif non modifié depuis 2017/2018):

- Garderie du matin (1 h) : **1 euro**
- Garderie du soir (2 h) : **1 euro**

Pour l'année 2023/2024 le tarif de la garderie par enfant sera de :

- Garderie du matin (1 h) : **1 euro**
- Garderie du soir (2 h) : **1,50 euros**

La moyenne des enfants présents à la garderie est d'environ 15 enfants le matin et 17 enfants le soir. La présence de deux agents sera étudiée compte tenu du nombre d'enfants.
Cf. délibération annexée

Après délibérations, Monsieur le maire fait procéder au vote.
Validé à la majorité et 2 abstentions (M. Cerqueira, F Tomas)

En ce qui concerne le règlement intérieur de la garderie, une modification a été apportée en cas de retard éventuel des parents.
Un exemplaire du nouveau règlement avec la modification sera remis à chaque famille lors de la rentrée scolaire et à chaque personne affectée à la garderie.
Cf. délibération annexée

Après délibérations, Monsieur le maire fait procéder au vote.
Adopté à l'unanimité

POINT N°5	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC A LA BENECHIE : ACCEPTATION DU DEVIS Rapporteur : Robert Dufour	POUR	11
		CONTRE	1
		ABSTENTION	0

Robert Dufour rappelle la délibération faite lors du conseil du 16 Février 2023 portant approbation du choix du prestataire pour l'enfouissement du réseau d'éclairage de la Bénéchie (SEHV).
Lors de ce conseil, il présente le devis prévisionnel d'éclairage public du prestataire choisi.
Cf. délibération annexée

Le Maire informe qu'une étude est en cours avec le SEHV pour mise en place de leds et système d'horloges à distance.
Après délibérations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
Adopté à l'unanimité

POUR INFORMATION

POINT N° 6 — **Décisions du maire par délégation du conseil municipal**

1) **Décision n°2023/002 du 23/05/2023**

Portant attribution de marché pour la réalisation d'une étude géotechnique préalable aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration Arsac La Mazaurie La Bénéchie **POUR UN MONTANT HT DE 2 760.00€ A L'ENTREPRISE ALPHA BTP**

2) **DECISION N°2023/003 DU 07/07/2023**

Portant attribution de marché pour la fourniture de 2 vitrines à deux portes battantes pour l'affichage réglementaire municipal à l'extérieur de la mairie, **POUR UN MONTANT HT DE 1 121.58€ A L'ENTREPRISE KGMAT**

3) **DECISION N°2023/004 DU 24/07/2023**

PORTANT RENONCIATION A L'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES PARCELLES CADASTREES E370, E372, 376 ET E933 (SECTEUR : BOUBON, SUD VERGNOLAS)

4) **DECISION N°2023/005 DU 24/07/2023**

PORTANT RENONCIATION A L'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LES PARCELLES CADASTREES E359, E397, 398 E

T E897 (SECTEUR : BOUBON, SUD VERGNOLAS)

CUSSAC
Village Limousin

POINT N° 7	Questions orales

Madame TOMAS

1. Concernant l'utilisation de la grande salle la Fontanelle, la municipalité accorde à chaque association cussacoise le droit d'utiliser cette salle gratuitement seulement une fois par an .

   Pourrait on envisager d'élargir cette gratuité à deux ou trois fois par an? Cela permettrait au comité des fêtes de Cussac ou à d'autres associations comme "Cussac, Musique & Partage" d'élargir leurs activités.

2. Concernant la sécurité des piétons dans le centre bourg: la traversée de la rue principale au niveau de l'église et au niveau de la pharmacie me semble dangereuse en particulier en période scolaire. La limitation de la vitesse à 30 à l'heure devrait suffire, mais elle n'est pas respectée. Il serait bon de rehausser ces deux passages piétons accompagnés de la signalétique qui s'impose avant chaque passage.

   REPONSE :

   Question 1 : chaque association a droit à une gratuité de la salle par an. En cas de manifestation supplémentaire, une subvention exceptionnelle peut être attribuée après présentation d'un dossier.

   Question 2 : une limitation à 30 est déjà en place et pour ce qui est de rehausser la chaussée cela n'est pas envisageable en raison du coût et du bruit engendré.

Madame JARDIN

1 - Lors du conseil de Mai 2023, j'ai posé oralement deux questions, notamment la sécurisation du centre bourg par une ligne blanche. En effet, place de la mairie, la plupart des véhicules se déportent sur la gauche, direction stop de la mairie/route de la Chapelle.

2 - La deuxième question était la sécurisation de la sortie de l'allée du Breuil. En effet, lorsque des véhicules (qu'ils soient hauts ou bas) sont garés des deux côtés

de la rue (parking), la visibilité est quasiment nulle. J'avais demandé s'il était possible de condamner la place de parking (devant la maison Marquet), celle qui est seule et la plus proche de l'allée du Breuil, car la plus dangereuse lorsqu'un véhicule est garé à cette place.

3 - De plus, les parterres place de la mairie ne sont pas entretenus et je pense donnent une mauvaise image de notre centre bourg, ce qui est mon ressenti ainsi qu'aux habitants de la commune (ayant eu de nombreux échos).

Pour les questions 1 et 2, une étude est en cours.

Pour la question 3 : des dispositions vont être prises afin d'améliorer le centre bourg.

QUESTIONS DIVERSES :

Repas des aînés : Josiane LEFORT a annoncé en réunion du CCAS l'annulation du repas des aînés. Des élus demandent que ce sujet soit abordé lors d'un prochain conseil afin d'une réflexion afin d'organiser un moment de convivialité (vœux du Maire, spectacle…).

Le Maire répond que ce type de rassemblement a un coût d'environ 7000 euros.

Pour Maria CERQUEIRA ainsi que d'autres élus (vœux de Maire) pensent que cet évènement permet aux habitants de rencontrer leurs élus et d'échanger avec eux.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le Maire annonce le début des travaux de la station d'épuration de la Mazaurie.

Sans d'autres questions, Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **19 heures**

Vu pour mise à disposition à toute personne qui en demandera communication, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-26 du CGCT.

Le Maire,
Dominique CHAMBON

MAIRIE DE GUSSAC (Haute-Vienne) R.F.

Le Secrétaire de séance,
Dominique JARDIN